

ÉLÉMENTS CLÉS D'UNE COLLECTIVITÉ CERTIFIÉE VÉLOSYPATHIQUE



ENVIRONNEMENT

Politique d'aménagement axé sur les cyclistes	oui
Stationnements pour vélos - quantité et accessibilité	acceptable
Ratio du réseau cyclable par rapport au réseau routier	34,00%



ÉDUCATION

Éducation pour les jeunes	aucune ou peu d'initiatives
Éducation pour le grand public	aucune ou peu d'initiatives



ENCOURAGEMENT

Participation au Mois du vélo	aucune ou peu d'initiatives
Promotion du vélo et événements cyclistes	aucune ou peu d'initiatives
Système de vélo-partage	oui



ENCADREMENT

Implication du service de police dans la promotion d'une pratique sécuritaire	aucune ou peu d'initiatives
---	-----------------------------



ÉVALUATION ET PLANIFICATION

Membre du personnel municipal qui se consacre aux questions relatives au vélo	1 / 290674 résidents
Comité consultatif vélo	oui
Plan ou politique de développement de la pratique du vélo utilitaire	oui
Financement réservé pour les initiatives vélo	non

BONS COUPS DE LA COLLECTIVITÉ

- Le règlement d'urbanisme prévoit un minimum de stationnements pour vélos à aménager lors de nouvelles constructions ou de changement d'usage.
- Un réseau cyclable permet d'accéder aux principaux générateurs de déplacements de l'arrondissement et est connecté aux arrondissements limitrophes.
- Plus de 85% du réseau routier a une vitesse maximale affichée à 30 km/h et plusieurs mesures visant l'apaisement de la circulation sont présentes sur le territoire ce qui favorise le confort des cyclistes.
- L'arrondissement bénéficie de plusieurs initiatives favorables à la pratique du vélo mises en place par la Ville de Montréal: comptages cyclistes, Bixi, Vision zéro, programme Troque ton ticket, etc. Ces actions participent aussi à développer la culture vélo dans l'arrondissement.